

## DELIBERATION N°CS-2021/04

**OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre février, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni dans la salle AB de la Métropole de Lyon sis 20 rue du Lac à Lyon 3ème, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, H. DROMAIN, D. GEREZ, A. GROSPERRIN, A. NELIAS, C. POUZERGUE, M. ROGEL, V. SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : D. AUDIFFREN, O. BAREILLE, S. BOUKACEM, A. BROTTET, J-L. DA PASSANO, S. FERRANDEZ, F. FORT, J-Y. GARABED, F. GROULT, E. HORRIOT, Y. JAILLARD, J-C. KOHLHAAS, J. LIOT, D. MALOSSE, F. PASTRÉ, B. PONCET, L. PROTON, M. RANTONNET, F. THEVENIEAU, J-M. THIMONIER et P. TISSOT.

Président : Jean-Charles KOHLHAAS.

Secrétaire de séance : François PASTRÉ.

Nombre de Conseillers en exercice : 37 (Présents : 30 / Voix : 89).

Convocation en date du : 17 février 2021.

Nature de l'acte : Fonctionnement des assemblées – Autres (5.2.3).

---

Monsieur le Président, Jean-Charles KOHLHAAS, indique que les services du syndicat et la Commission Finances ont procédé, comme chaque année, au travail préparatoire au Débat d'Orientation Budgétaire et à la mise à jour de la prospective financière.

Le débat a lieu sur la base d'un bilan d'exécution budgétaire 2020 estimé. Le débat va permettre de présenter également, comme chaque année, les éléments de perspectives financières permettant de préfigurer les grandes lignes du budget 2021 et plus globalement l'évolution jusqu'à la fin de la réalisation des projets issus du Contrat de rivière Yzeron Vif et du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Afin d'être en adéquation avec la fin prévisionnelle des travaux d'aménagement et de protection contre les inondations et notamment le retour des subventions et du FCTVA, la prospective, basée sur un principe de lissage, intègre les années 2025 et 2026.

Monsieur le Président commente la note de synthèse qui présente les éléments soumis à débat.

Il reprend point par point les réalisations déjà accomplies et les nouvelles orientations opérationnelles et budgétaires soumises aux délégués syndicaux.

Il conclut sur l'évolution de la contribution des collectivités.

**LE CONSEIL SYNDICAL**, invité à se prononcer,

Oùï l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,  
Vu les statuts en vigueur du SAGYRC,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 89 voix pour :**

**ARTICLE UNIQUE : De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le 29/03/21  
et de la publication le 29/03/21

LE PRESIDENT  
Jean-Charles KOHLHAAS

LE PRESIDENT,  
Jean-Charles KOHLHAAS

